



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeux olympiques

Question écrite n° 30875

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur le coût de la préparation olympique française pour les jeux de Pékin 2008. Cette préparation a réclamé un effort financier que nos compatriotes doivent pouvoir connaître au lendemain de la rencontre de Pékin. Il lui demande donc de bien vouloir lui en préciser le montant.

Texte de la réponse

Les jeux Olympiques (JO) d'été constituent un événement sportif majeur, qui mobilise le plus fortement les fédérations sportives les plus emblématiques et les plus grands champions sportifs. Le soutien de l'État au sport de haut niveau trouve son origine dans le très maigre bilan des jeux Olympiques de Rome en 1960 (cinq médailles françaises, aucune en or) et sa justification dans le constat que les résultats des équipes de France dans les grandes compétitions internationales participent incontestablement au rayonnement sportif de notre pays. C'est pourquoi, au-delà de l'effort financier traditionnel de l'État à l'égard des fédérations sportives (63 935 millions d'euros versés en 2008 sur des crédits de l'État et de son opérateur, le Centre national pour le développement du sport [CNDS]) dans le cadre des conventions d'objectifs pour le développement du sport de haut niveau - dont 75 % à destination des fédérations olympiques -, un « surcoût olympique » particulièrement ciblé sur la préparation des jeux Olympiques de 2008, et servant principalement à financer les compétitions et les stages de préparation terminaux, a été accordé aux fédérations concernées. Cette enveloppe spécifique s'est montée au total à 3 293 millions d'euros (300 000 euros versés en 2006, 1 617 000 euros en 2007 et 1 376 606 euros en 2008 inclus dans les conventions d'objectifs précitées) pour les fédérations olympiques. En outre, des subventions du CNDS attribuées au Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et à la Fédération française handisport, respectivement à hauteur de 4,2 millions d'euros et de 1,475 millions d'euros, ont contribué au financement des coûts engendrés par la participation de nos délégations nationales aux jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin (transport, équipement, logistique...), soit au total 5,675 millions d'euros. La France a remporté 7 médailles d'or, 16 médailles d'argent et 17 médailles de bronze aux JO de 2008 ainsi que 12 médailles d'or, 21 médailles d'argent et 19 médailles de bronze aux jeux Paralympiques. Dans chaque cas, la prime aux athlètes était fixée à 50 000 euros pour une médaille d'or, à 20 000 euros pour une médaille d'argent et à 13 000 euros pour une médaille de bronze. Le ministère a ainsi versé en 2008 un montant global de primes olympiques et paralympiques s'élevant à 4,076 millions d'euros : 2,164 millions d'euros pour les sportifs valides et 1,912 millions d'euros pour les sportifs handicapés et leurs guides. À ces primes attribuées aux athlètes se sont ajoutées pour la première fois à l'issue des derniers JO et jeux Paralympiques de Pékin des primes accordées aux entraîneurs. Versées dans le cadre des conventions d'objectifs, elles se sont montées, pour les jeux Olympiques (445 500 euros) et Paralympiques (485 000 euros), à un total de 930 000 euros. Le cumul de l'ensemble des moyens déployés par l'État et son opérateur principal, le CNDS, et détaillés ci-dessus, fait ainsi apparaître un total de 13,975 millions d'euros spécifiquement mobilisés à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30875

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7953

Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12353